



EQUIPE DE FRANCE

Handball sourds



CAHIER DES CHARGES

Organisation des stages et des compétitions

Contacts : Julien GOY 06 07 68 52 15 (SMS uniquement) ou Pascal ROBERT 06 40 31 88 73
Email : handball-sourds@handisport.org

L'équipe de France handball sourds, créée en 2020, est labellisée par la Fédération Française Handisport.

Cette équipe nationale vient de participer au championnat d'Europe en juin 2021 à Zagreb face à la Croatie, la Russie, la Turquie et la Serbie.

Si la pratique du handball est largement répandue dans notre pays au sein de la FFHB, la pratique des sourds regroupe seulement 7 clubs sur le territoire national placés sous la tutelle de Handisport. La sélection nationale s'effectue, d'une part sur les joueurs disputant le championnat handisport, d'autre part sur des joueurs malentendants licenciés à la FFHB.

L'objectif principal demeure de donner l'envie au public sourds de pratiquer le handball dans les clubs sourds mais aussi dans les clubs valides.

Au-delà des résultats sportifs, l'équipe de France a donc pour mission première d'être une véritable vitrine relayée notamment par les réseaux sociaux largement utilisés par la communauté sourde afin de donner la meilleure image sportive du handball pratiqué par la population des malentendants.



Le programme des compétitions sportives, qui est soumis à l'approbation de la fédération de tutelle, est le suivant :

2022 : Jeux Olympiques « Deaflympics » au Brésil, 2023 : Championnat du Monde au Danemark, 2024 : Championnat d'Europe (Suède, Turquie ou Serbie), 2025 : Deaflympics au Japon, 2026 : Championnat du Monde (France Candidate)

Afin de préparer ses compétitions, l'équipe de France handball sourds organise deux stages annuels sur le territoire national.

Ces stages doivent permettre :

- De préparer l'équipe de FRANCE dans les meilleures conditions.
- De donner la meilleure image du handball
- De développer localement la pratique du handball sourds.

Le cahier des charges est donc rédigé afin de préciser les moyens aux organisateurs d'atteindre les objectifs donnés.

Il permettra ainsi de donner la meilleure image de notre pratique auprès des collectivités locales et des partenaires privés.

En alternant des séquences d'entraînement et des matchs, ces stages permettront aux organisateurs de valoriser leur organisation.

L'organisation de ce type de stage permettra aux organisateurs de s'inscrire dans une initiative innovante auprès d'un public différent du monde des valides.

Le staff de l'équipe de France, composé de compétences techniques, médiatiques et médicales, sera à vos côtés afin d'assurer la réussite de cet événement original permettant de mélanger des joueurs participants aux meilleurs championnats FFHB (Nationale 1, 2,3) et de joueurs participants au championnat de France réservé aux Sourds.

Cahier des charges des stages et matchs de préparation :

1. INTRODUCTION

L'organisateur local est désigné par le Directeur Sportif de l'Equipe de France du Handball Sourds Il constitue un comité d'organisation responsable de l'évènement dont la volonté sera de mettre en lumière notre sport en mobilisant l'évènement sportif comme levier du projet associatif territorial.

Cet engagement doit donc inclure le milieu fédéral FFHB et Handisport.

Il aura d'une part la responsabilité financière et d'autre part la responsabilité opérationnelle.

Le comité d'organisation local, pilote de l'organisation, s'engage à respecter les objectifs suivants :

- Promouvoir le handball auprès du plus grand nombre, sourds et valides.
- Garantir l'accueil des participants (joueurs et accompagnateurs, officiels, différents publics, scolaires...), médias, partenaires dans les meilleures conditions possibles ;
- Organiser l'évènement de la meilleure des façons possibles en valorisant notre sport, dans le respect du cahier des charges.

2. CHOIX DES DATES

L'organisateur local et le Directeur Sportif de l'Equipe de France du Handball Sourds collaborent afin de trouver les meilleures dates pour organiser ces stages.

Les jours recommandés vont du vendredi soir au dimanche après le repas.

Il est aussi possible d'allonger la durée du stage avec un jour férié supplémentaire (Jeudi ou lundi)

3. FINANCEMENT

Le comité d'organisation, s'il doit s'appuyer sur le soutien des collectivités locales et des partenaires privés, doit trouver des moyens originaux pour financer ce projet. L'organisation d'un match durant le stage est un moment privilégié pour trouver des financements supplémentaires.

4. ENGAGEMENTS DE HANDISPORT

4.1. Participation financière

La Commission technique handball handisport prend en charge le transport des joueurs et du staff de l'équipe de France durant toute la durée du stage.

4.2 Ressources matérielles

La Commission technique handisport fournit :

- le matériel sportif (ballons, maillots, colle, plots)
- le matériel médical
- le matériel vidéo

4.3 Ressources humaines

Le staff de l'équipe de France est composé de 6 personnes :

- Un directeur sportif chargé de l'organisation logistique et des relations avec handisport.
- Un manager général chargé de la coordination générale
- Un entraîneur chargé du suivi sportif
- Un entraîneur adjoint chargé des gardiens de but
- Une Kinésithérapeute chargée du suivi médical
- Une analyste vidéo chargée de la communication et des relations avec les médias

L'équipe de France compte entre 16 et 20 joueurs.

4.4 Ressource administrative

Il est préférable que tous les bénévoles participants aux événements soient licenciés à la FFHB ou à Handisport.

5. ENGAGEMENT DU COMITE D'ORGANISATION

5.1. Le déroulement du stage type

Le tableau suivant présente le déroulement type du stage :

Jour 1	Accueil le soir après le repas	
Jour 2	1 Entraînement de 9h30 à 11h30 1 entraînement de 15h à 17h 1 match ou entraînement de 20h à 22h	Petit déjeuner à 8h Repas à 12h Collation à 17h Réception dinatoire à 22h
Jour 3	1 entraînement de 9h30 à 11h30	Petit déjeuner à 8h Repas à 12h

Toutefois, en fonction des impératifs du Comité d'Organisation, il sera possible de faire des modifications en concertation avec le Directeur sportif ou le manager général.

5.2 Aménagement de la salle

Un gymnase de 40x20 est obligatoire.

Les vestiaires avec douches devront être en nombre suffisant pour les joueurs.

Un espace vidéo et un espace massage devront être prévus.

5.3 Organisation du match

Une table de marque règlementaire FFHB doit être mise en place et tenue par le Comité d'Organisation.

L'arbitrage est à la charge du Comité d'organisation. Il devra avoir les compétences nécessaires à l'arbitrage du niveau proposé.

Le règlement FFHB est appliqué.

Cependant chaque arbitre devra être muni d'un foulard qui sera agité lors de chaque coup de sifflet par les deux arbitres.

Un temps d'échauffement d'une heure est souhaitable avant le début du match.

Protocole :

L'annonce des joueurs est une obligation.

L'hymne national devra être diffusé avant le début du match. Il sera fourni par la fédération handisport.

Une réception en fin de match sera la bienvenue afin notamment de rencontrer le public et les partenaires.

5.4 Hébergement

- Prendre en charge l'hébergement et les petits déjeuners de 20 joueurs et du staff (6 personnes) durant 2 nuitées. Le type d'hébergement devra être validé par le Directeur Sportif de Handball sourds.

5.5 Restauration

- Prendre en charge la restauration du samedi midi, samedi soir et dimanche midi pour 26 personnes.

5.6 Plan de communication

L'organisateur propose, au plus tard un mois avant le début de la compétition, un plan de communication et de promotion l'événement.

5.7 Partenariat

Le comité d'organisation est libre de choisir les partenaires qui peuvent l'aider dans son organisation. Il devra toutefois les soumettre au Directeur Sportif. Il sera possible de faire un reçu fiscal

5.8 Ethique

L'événement devra s'inscrire dans le cadre du développement durable et de la citoyenneté

On encourage les comités d'organisation à mettre en œuvre une compétition éco-responsable.

5.9 Budget

En résumé, le budget moyen comprend 26 pers x 2 nuitées + 26 pers x 3 repas + 26 pers x 2 petits déjeuner